

## Lausanne ou l'invention de l'«uburbanisme»

### Les invités

Pierre Frey, Christophe Gallaz, Michel Thévoz

Historien de l'architecture, écrivain et chroniqueur, professeur et critique d'art



A Lausanne, l'inculture règne sous la culture proclamée. Les dégâts de la gauche et des Verts y sont plus exaspérants qu'en provenance d'une droite réputée plus familière de tels agissements. Hors quelques cas dûment médiatisés, ce binôme laisse détruire ou détruit tout ce qui compromettrait les processus immobiliers juteux et bétonnants - qu'il s'agisse d'une église recensée, de quartiers porteurs d'identité comme aux chemins de Pierrefleur et du Boisy, ou d'une forêt du Flon plus vivante que toutes les Maisons du livre fétichisé.

En 2006, le Plan général d'affectation communal a promu des droits dévastateurs. Qu'importent les géométries étriquées, le déséquilibre des masses et la nullité du résultat. Une sainte alliance en nourrit son règne. A sa tête marchent les politiciens roses et verts annonçant le slogan creux qui les consacre en «bâtisseurs de logements», suivis par les promoteurs et leurs canonnières bancaires, leurs architectes en ouvriers de la dilatation volumétrique et leurs planteurs de thuyas.

Tout ce qui possède une once de valeur immatérielle ou patrimoniale incompatible y passe, y compris les arbres et les églises. Celle de Sainte-Luce à Lausanne, près de la gare CFF, en sait quelque chose - comme en savent les mânes de l'architecte Jean-Pierre Cahen, auteur de réalisations toutes remarquables, qui fit

d'elle son chef-d'œuvre en 1952.

Ce bâtiment, réalisé pour les fidèles de la «Science chrétienne», évoque le rationalisme scandinave sensuel illustré par Alvar Aalto ou Sigurd Lewerentz. Sa salle de prière ouvre sur un patio répondant au maillage orthogonal du quartier, tandis que la reprise de la pente environnante offre de quoi loger une bibliothèque et quelques services en dessous.

C'est pourquoi tous les observateurs attentifs n'ont cessé de réprouver la destruction de cet édifice au profit d'un projet «qui présente peu de qualités urbanistiques et architecturales», où la Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC) repère surtout l'intention d'«exploiter au maximum le potentiel offert par le Plan général d'affectation».

Or, que fait le conservateur cantonal des Monuments historiques en 2009? Au lieu de protéger l'église, il flatte abusivement l'immeuble prévu sur ses ruines, ouvrant ainsi les voies du vandalisme officiel où s'engouffre évidemment la Municipalité cet été. Qui lève toutes les oppositions des citoyens mobilisés et des experts sérieux.

Ainsi va la politique de l'«uburbanisme» lausannois, pètrie d'inculture réelle et de violence autocrate, qu'il va falloir contester à la faveur des recours à venir et d'un débat public enfin déployé. C'est le vœu des soussignés.

## Paradigme des défis actuels à la Grande Carrière

### L'invitée

Dr Isabelle Fellrath  
Avocate  
et enseignante  
à l'EPFL



Ainsi donc, les rives sud du lac de Neuchâtel sont à nouveau à l'affiche. Le scénario et les acteurs sont connus, hommage aux nombreuses procédures de recours ayant émaillé la tentative des cantons de Vaud, de Fribourg et de Neuchâtel de restituer les lieux à la nature. Un héritage naturel unique répertorié dans pas moins de cinq inventaires suisses, le tout premier site suisse inscrit sur la liste des zones humides d'importance internationale de la Convention de Ramsar. Une rive désormais classée réserve naturelle.

Les impératifs de préservation de la faune et la flore n'ont, cependant, pas toujours été prééminents. Ils ne l'étaient pas lorsque des droits de superficie ou des autorisations à bien plaire furent octroyés entre 1920 et 1962; on raisonnait alors en termes de développement et de densification. Ils ne s'imposaient guère plus les décennies suivantes, à l'ère de la quête d'un équilibre perpétuel entre développement et environnement que l'on nomme désormais développement durable. Aujourd'hui encore, certains s'interrogent: et si, finalement, cette domestication contrôlée des rives était au bénéfice de la nature?

C'est là sans doute que réside le plus grand intérêt de cette saga des temps modernes, que l'ordre juridique peine tant à résoudre: la

difficulté de concilier les situations existantes procédant d'intérêts bien sentis et en soit parfaitement légales et inhérentes au développement humain, et les impératifs variables et non moins légitimes de préservation de la nature et de l'environnement. Les seconds impliquant inéluctablement une reconsidération des premières. L'action de l'Etat ne saurait être figée par des décisions passées, par des acquis, par des contrats nature, par des droits individuels ou collectifs aussi constitutionnels soient-ils, par des réglementations antérieures.

Le droit (et l'action de l'Etat à sa suite) par définition doit pouvoir s'adapter aux besoins de la société. Cela est d'autant plus vrai en matière de politique et réglementation environnementales, tributaires des connaissances scientifiques et des développements technologiques. Mais à quelles conditions matérielles, temporelles et financières l'action de l'Etat s'impose-t-elle? Un dilemme qui domine bien d'autres débats, à commencer par le débat énergétique, que le droit encadre de rares jalons, laissant une discrétion considérable aux autorités d'application, et beaucoup d'incertitude aussi, néfaste aux investissements.

Dans le cas des rives sud du lac de Neuchâtel, en fin de compte, la question n'est plus si, mais dans combien de temps, à quel prix et à quelles conditions, par qui et dans quelle mesure elles seront restituées à leur état naturel, vierges de toute construction. De quoi alimenter encore quelques bonnes années de procédures, certes sur des questions toujours plus circonscrites.

## Economie

# Le plan quinqué

### Les organisations économiques observent une croissance

#### L'essentiel

● **Le constat** L'économie vaudoise se tasse

● **Les remèdes** Coupes dans le social, baisse de la fiscalité

● **La mise en œuvre** Il reviendra à la majorité de droite du Grand Conseil de faire passer ces mesures

Renaud Bournoud

Cette fois, c'est clair. Les propositions sont sur la table. Elles sont intelligibles. Il sera donc possible d'en débattre. Cela tranche avec la campagne électorale vaseuse de ce printemps. Quatre organisations économiques faitières vaudoises ont mis leurs efforts en commun afin de pondre «un programme d'impulsions, sous la forme de revendications» pour la législature qui s'ouvre. Une première. La Fédération patronale vaudoise (FPV), la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) et la Chambre vaudoise immobilière (CVI) ont participé à la rédaction de ce catalogue. Le casting ne serait pas surprenant, s'il n'y avait pas la présence de Prométerre. «Vaud est le deuxième canton agricole du pays et nous avons la conviction qu'il n'y aura pas de prospérité agricole si l'économie ne se porte pas bien», explique son directeur, Luc Thomas.

Mardi, la septantaine de propositions a été présentée aux députés de droite et du centre droit. Le document est envoyé ce mercredi aux conseillers d'Etat. Ce qui leur fera un sujet de discussion pour la séance hebdomadaire du gouvernement.

Les domaines de la fiscalité, de la formation, de la santé, du social, des infrastructures, de l'aménagement du territoire, de l'énergie et de l'environnement ou encore de l'agriculture sont passés en revue. Des «impulsions» plutôt diverses. L'une, par exemple, préconise de «préparer le virage numérique en ouvrant la porte de l'école à l'informatique». Ce qui est peu ou prou les propos tenus par Cesla Amarelle, la nouvelle ministre socialiste de la Formation, lors de sa conférence de presse de rentrée.

D'autres sont plus inattendues. Comme celle qui demande de sortir le CHUV du giron de l'Etat et d'en faire un établissement de droit public autonome. «Cette proposition tombe sous le sens, un conseil d'administration permettrait une meilleure gouvernance du CHUV», relève Christophe Reymond, secrétaire général de la FPV. «Actuellement, seul un conseiller d'Etat et deux ou trois directeurs dirigent une entité de 10 000 personnes, ce n'est pas des plus transparents», ajoute Claudine Amstein, directrice de la CVCI.

#### «Il ne se passe plus rien»

Cette initiative des milieux patronaux est dictée par un constat: le Canton ne doit pas se reposer sur ses lauriers. «Avec les élections, certains ont pu avoir le sentiment que tout allait bien dans le meilleur des mondes et que l'on pouvait continuer comme avant, note Claudine Amstein. Eh bien non, on ne peut pas continuer comme ça!» «Nous ne voulons pas faire du catastrophisme, indique pour sa part Christophe Reymond. Mais nous souhaitons attirer l'attention sur le fait que nos avantages comparatifs s'effritent. Notre croissance est molle. Depuis deux ou trois ans, il ne se passe plus rien.»

Olivier Feller, directeur de la CVI, précise encore: «L'idée n'est pas d'être réactif, mais d'anticiper. C'est pourquoi nous formulons ces propositions en début de législature.»

La potion concoctée par ces faitières est certes diversifiée, mais elle s'attaque



plus sévèrement à la santé, au social et à la fiscalité. Des politiques publiques sur lesquelles règnent le socialiste Pierre-Yves Maillard et le PLR Pascal Broulis depuis plus d'une décennie. «Nous voulons avant tout que l'on lâche la bride au

secteur privé de la santé qui fournit, lui aussi, des prestations comme le secteur public et la parapublic», résume le secrétaire général de la FPV. Mais le plat de résistance semble tout de même être le social. «Non seulement le système d'aides

## Les députés de droite approuvent l'

● Les élus de droite au Grand Conseil ont pris connaissance des propositions patronales, mardi à midi. Du moins, dans les grandes lignes. «Nous n'avons pas le détail de ces propositions, plutôt un résumé succinct, mais ce que j'en sais va dans le sens de beaucoup de nos demandes», réagissait Marc-Olivier Buffat, chef du groupe du PLR, à la sortie d'une séance où étaient conviés les libéraux-radicaux, l'UDC, les Verts libéraux et le PDC.

L'allègement de la fiscalité et de la facture sociale figurait notamment parmi les principaux objectifs mis en avant par le PLR lors de sa rentrée politique, la semaine dernière à Chardonne. «Vaud est le canton qui a le plus de bénéficiaires de l'aide sociale, le plus de dépenses par habitant et le plus de prestations sociales. On est au-delà des normes suisses», dénonçait alors Marc-Olivier Buffat.

Concrètement, le parti propose de plafonner le forfait d'entretien, de conditionner l'aide sociale à des

travaux d'intérêt public, de mieux lutter contre les abus, ou encore d'introduire le principe d'un remboursement de l'aide sociale. Concernant la fiscalité, des demandes de baisses sont sur la table, dont l'initiative populaire «Baisse d'impôt pour la classe moyenne», lancée par les Jeunes PLR et les alliés de droite, pour les déductions des primes d'assurance-maladie. «La classe moyenne subit une pression fiscale trop importante», rappelait le vice-président du PLR, Florence Gross.

La droite majoritaire du Grand Conseil entend bien perpétuer son alliance nouée aux élections cantonales et peser de tout son poids sur la législature à venir. Reste à s'entendre sur le programme: «Nous pourrions définir un catalogue de priorités communes, ce que nous estimons être des projets incontournables pour le Canton. Et chaque parti pourrait se charger de certains thèmes en fonction de sa sensibilité. Dans ce sens, ces